

Trois associations s'unissent contre Timac Agro

En Charente, à Bayonne et à Saint-Malo, des collectifs d'habitants mobilisés contre des sites industriels, comme Timac Agro, se sont unis pour réclamer un meilleur respect de l'environnement.

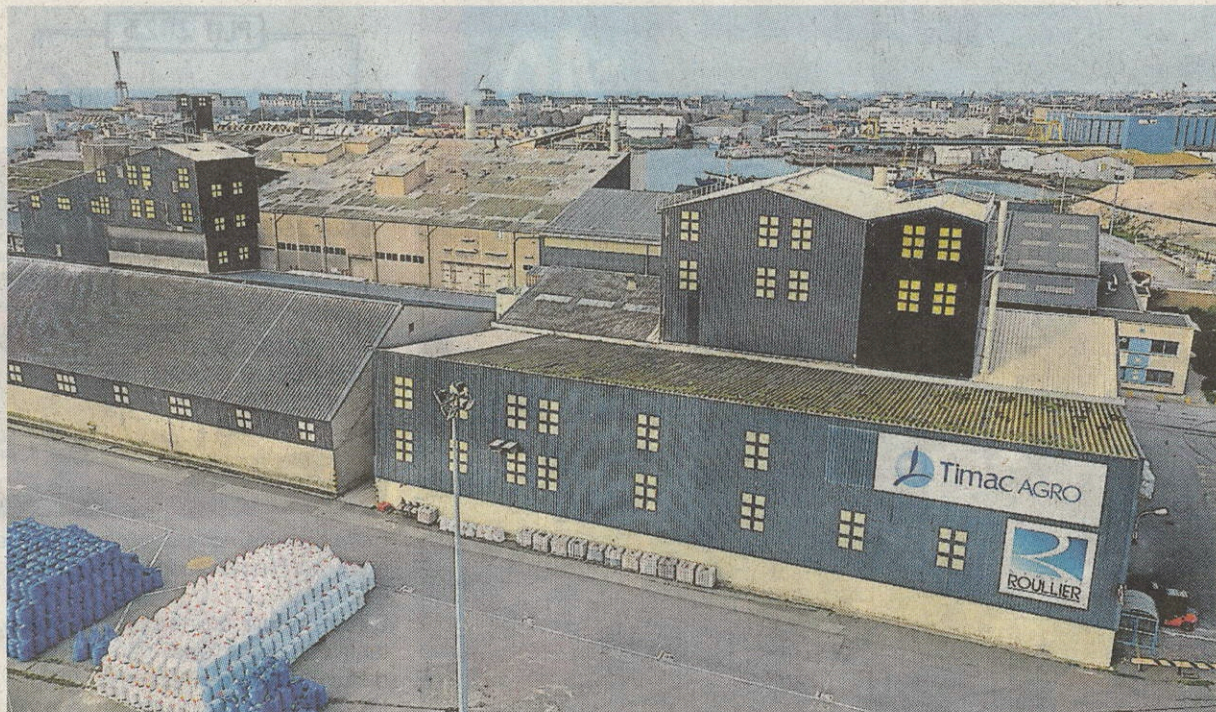
La mobilisation

À Saint-Malo, les habitants connaissent bien l'action de l'association Osons ! en faveur de l'environnement. Depuis 2015, ce collectif d'habitants dénonce les nuisances olfactives et les poussières émanant des sites industriels de Timac Agro, implantés sur le port et dans la zone industrielle de Saint-Malo. « Depuis huit ans, notre volonté d'une activité industrielle respectueuse de l'environnement et de la santé est toujours présente », explique Alain Guillard, représentant l'association.

On connaît moins l'association Pays rochefortais Alert' (Charente-Maritime) et le collectif Respir à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), aussi issues de la société civile, qui luttent de leurs côtés contre des pollutions industrielles, notamment imputées à des usines d'engrais de la Timac.

Unis face à la Timac et à l'État

Si elles agissaient dans leur coin jusqu'à maintenant, les trois associations ont décidé d'unir leurs forces, comme elles l'ont expliqué dans une prise de parole commune, hier. « Nos échanges, la comparaison des situations, la visite des Malouins en Charente-Maritime montrent que nous sommes dans la même situation, avec le même type d'installation et les mêmes conséquences, mais pas toujours les mêmes règles administratives. Timac Agro n'aura plus face à elle un collectif à Bayonne, une association à Tonnay-Charente, une autre à Saint-Malo, mais les trois, avec leurs expériences, leurs contacts, leurs spécialistes, leur communication », affirment les représentants des trois collectifs.



En Charente, à Bayonne et à Saint-Malo, des collectifs d'habitants sont mobilisés contre des sites industriels, notamment de Timac Agro.

PHOTO : PIERRIK CONTIN / OUEST-FRANCE

Ils souhaitent également demander des comptes à l'État car, selon eux, « la seule chose qui diffère d'un endroit à l'autre est le classement des sites et les obligations d'une usine à l'autre. Par exemple, pourquoi le contrôle de l'eau rejetée est imposé à Bayonne et plus en Charente et pas à Saint-Malo ? À Saint-Malo, on mesure les rejets d'ammoniac dans les cheminées, ce qui n'est pas le cas ailleurs », relèvent les associations.

L'expertise n'a toujours pas parlé

Sur le plan judiciaire aussi, les associations veulent unir leurs forces. En 2020, des riverains rejoints par l'association Osons ! avaient saisi la justice

en référé pour « troubles anormaux du voisinage ». Le juge avait ordonné une expertise pour examiner les installations de Timac Agro et contrôler ses fumées, notamment ses rejets d'ammoniac dans l'air. Attendue depuis deux ans, cette expertise n'a toujours pas rendu ses conclusions.

« Nous espérons la voir aboutir lors de ce premier semestre. Il faut conclure », insiste Alain Guillard. Le Malouin sait également qu'une étude dite « Egis », évaluant l'impact de polluants sur la santé, est menée par l'Agence régionale de santé. « Les nouvelles ne semblent pas bonnes », avance le militant.

Osons ! attend également une réponse du tribunal administratif concernant un arrêté préfectoral complé-

mentaire, pris le 27 mai 2021, modifiant les règles d'exploitation des usines Timac du quai intérieur et du site industriel. En fonction des résultats, les associations n'excluent pas de donner une suite pénale. « Dans ce cas, cette suite sera examinée à l'échelle des trois sites, pour aboutir à une action en justice commune car si les procès sont les mêmes, les manquements sont sûrement identiques. »

Un colloque sera organisé à Saint-Malo pour communiquer sur l'expertise judiciaire des sites malouins, en présence des trois partenaires, et informer les habitants. « Chaque année qui passe, les risques augmentent. »

Émilie CHASSEVANT.